

MUNICIPALITÉ DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE
MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 9 septembre 2024 à 19 h dans la salle du conseil située au 9 avenue du Phare, La Martre.

Sont présents : Philippe Achaintre, conseiller; Valérie Bertrand, conseillère; Marc-André Dinel, Rémy-Richard Leclerc, conseiller; Guylaine Marin, conseillère; formant quorum sous la présidence du maire Yves Sohier.

Est absente : Marie-Laure Rioux, conseillère.

Est également présente Clémence Pepin, greffière-trésorière adjointe.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2024

Le maire constate le quorum à 19 h, et déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Résolution pour adoption de l'ordre du jour
3. Résolution pour adoption du procès-verbal du 5 août 2024
4. Démission de la directrice-générale et greffière-trésorière
5. Résolution pour nommer Louis Huppé comme directeur général et greffier-trésorier par intérim
6. Résolution pour autorisation signature comptes bancaires
7. Résolution autorisant le directeur général et greffier-trésorier par intérim à s'inscrire à clicSÉCUR.
8. Résolution pour publier l'offre d'emploi pour le poste de directeur général et greffier-trésorier sur emploi Québec, Bleu FM et sur tout autre plateforme
9. Résolution pour engager Clémence Pepin au poste de greffière-trésorière adjointe
10. Résolution pour engager Réal Dulmaine de la Fédération Québécoise des Municipalités comme chargé de projet pour les tâches administratives pour le projet d'approvisionnement net de distribution d'eau potable
11. Résolution pour ajuster les plan et devis du projet d'aqueduc par Tetrattech
12. Résolution pour nommer un élu en charge de la gestion du site web
13. Résolution pour autoriser un don à la fondation Louise-Amelie INC
14. Résolution pour l'adjudication du contrat pour la réfection du toit de l'édifice municipal
15. Résolution pour l'adjudication du contrat pour la réfection de la route du Mont Martre
16. Résolution pour ratifier les travaux pour le remplacement de 2 ponceaux
17. Résolution pour la dérogation mineure de monsieur Yves Sohier
18. Résolution pour engager Martine Gosselin au poste de concierge
19. Résolution pour Bonification des sommes pour le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028 (appui)
20. Résolution pour modification de l'utilisation du facteur comparatif dans le processus d'évaluation municipale (appui)
21. Varia
 - Courriels
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

Il est proposé par la conseillère Guylaine Marin d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-135 3. RÉSOLUTION POUR ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT 2024

Il est proposé par la conseillère Valérie Bertrand d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-136 4. DÉMISSION DE LA DIRECTRICE-GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose sa démission et quitte ces fonctions le jeudi 5 septembre 2024.

Il est proposé par le conseiller Rémy-Richard Leclerc d'accepter la démission de la directrice générale et greffière-trésorière Dasmine Matiedje en date du 5 septembre 2024. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-137 5. RÉSOLUTION POUR NOMMER LOUIS HUPPÉ COMME DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

Attendu le départ de la directrice générale et greffière-trésorière;
Il est proposé par la conseillère Guylaine Marin de nommer Louis huppé à titre de directeur général et greffier-trésorier par intérim à compter du 10 septembre 2024 jusqu'au 20 novembre 2024 et de fixer sa rémunération à 30 \$ de l'heure pour une moyenne de 7 à 14 heures par semaine. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-138 6. RÉSOLUTION POUR AUTORISATION SIGNATURE COMPTES BANCAIRES

Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre :

. que le maire Yves Sohier et le directeur général et greffier-trésorier par intérim Louis Huppé ou, en cas d'absence du maire, à titre de maire suppléant Marc-André Dinel soient les représentants de la Municipalité à l'égard de tout compte que la Municipalité détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de charge ou autre effet négociable;
- signer et approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;

. que Louis Huppé, directeur général et greffier-trésorier, exercera seul les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité;

. que tous les autres pouvoirs des représentants doivent être exercés sous la signature de deux d'entre eux, étant entendu que la signature de la directrice générale et greffière-trésorière doit toujours apparaître;

. que si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la Municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-139 7. RÉSOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTERIM À S'INSCRIRE À CLICSÉCUR

Il est proposé par le conseiller Marc-André Dinel :

. que Louis Huppé, directeur général et greffier-trésorier par intérim, agisse en tant que représentant officiel, et soit autorisé à signer, au nom de la Municipalité, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et,

généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.
. que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaire à l'inscription à clicSÉCUR.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-140 8. RÉSOLUTION POUR PUBLIER L'OFFRE D'EMPLOI POUR LE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER SUR EMPLOI QUÉBEC, BLEU FM ET SUR TOUT AUTRE PLATEFORME

Il est proposé par la conseillère GuyLaine Martin d'autoriser la publication d'une offre d'emploi pour le poste de directeur général et greffier-trésorier sur les plateformes suivantes : emploi Québec, site web de la municipalité, Pôle d'emploi, Bleu FM pour 10 annonces radio au coût de 35 \$ chacune taxes en sus et sur les réseaux sociaux. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-141 9. RÉSOLUTION POUR ENGAGER CLÉMENCE PEPIN AU POSTE DE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Attendu le départ de l'actuelle directrice générale et greffière-trésorière;
Attendu la nécessité d'assurer la tenue des séances du conseil;
Attendu l'article 184 du *Code municipal du Québec* (RLRQ c C-27.1);
Il est proposé par le conseiller Marc-André Dinel de nommer Clémence Pepin à titre de greffière-trésorière adjointe au sens de l'article 184 Code Municipal du Québec au salaire horaire de 20 \$ pour 2 jours de travail par semaine. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-142 10. RÉSOLUTION POUR ENGAGER RÉAL DULMAINE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS COMME CHARGÉ DE PROJET POUR LES TÂCHES ADMINISTRATIVES POUR LE PROJET D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Attendu que la Municipalité désire engager un chargé de projet pour les tâches administratives pour le projet d'approvisionnement et de distribution d'eau potable;
Attendu que les honoraires du chargé de projet de la Fédération Québécoise des Municipalités sont admissibles comme frais incidents lors des réclamations de dépenses;
Il est proposé par le conseiller Rémy-Richard Leclerc de nommer Réal Dulmaine de la Fédération Québécoise des Municipalités comme chargé de projet pour les tâches administratives pour le projet d'approvisionnement et de distribution d'eau potable au taux horaire de 150 \$ taxes en sus pour une banque d'heures de 75 heures et que ces honoraires soient payables à la Fédération Québécoise des Municipalités. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-143 11. RÉSOLUTION POUR AJUSTER LES PLAN ET DEVIS DU PROJET D'AQUEDUC PAR TETRATECH

Considérant que des ajustements sont nécessaires pour les plans et devis du projet d'aqueduc afin de répondre aux nouvelles exigences techniques selon les directives du MAMH et aux contraintes découvertes lors de l'avancement du projet;
Considérant que ces ajustements ont été discutés et approuvés par les parties prenantes, y compris les ingénieurs de Tetrattech, les responsables municipaux et les résidents concernés;
Attendu l'offre de services reçu de Tetrattech;
Il est proposé par la conseillère Valérie Bertrand :
. de mandater Tetrattech pour des honoraires s'élevant à 11 275 \$ plus taxes pour l'ajustement des plans et devis et à 11 565 plus taxes pour l'actualisation du suivi de l'appel d'offres et de payer ces honoraires avec le règlement d'emprunt qui sera adopté au cours des prochains mois;
. de demander à Tetrattech que toutes les modifications soient bien documentées et communiquées aux équipes de projet;

. de prévoir une réunion de suivi avec toutes les parties prenantes pour évaluer l'avancement des ajustements et résoudre tout problème éventuel.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-144 12. RÉSOLUTION POUR NOMMER UN ÉLU EN CHARGE DE LA GESTION DU SITE WEB

Attendu que la municipalité souhaite améliorer la gestion de son site web;
Attendu qu'il est nécessaire de désigner un élu responsable de cette tâche;
est proposé par le conseiller Philippe Achaintre :
. de nommer le conseiller Marc-André Dinel responsable de la gestion du site web de la municipalité;
. que l'élu soit chargé de superviser les mises à jour, la maintenance et l'optimisation du site;
. que l'élu doit collaborer avec les services concernés pour assurer la qualité et la pertinence du contenu publié.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-145 13. RÉSOLUTION POUR AUTORISER UN DON À LA FONDATION LOUISE-AMELIE INC

Considérant que la Fondation Louise-Amélie INC. joue un rôle crucial en soutenant les femmes violentées et leurs enfants;
Considérant que la Fondation Louise-Amélie INC. a sollicité un don pour soutenir ses activités;
Il est proposé par la conseillère Guylaine Marin d'autoriser un déboursé de 50 \$ à la Fondation Louise-Amélie INC comme don pour l'année 2024 et de prévoir une mention spéciale dans le rapport annuel de la municipalité pour souligner ce don et encourager d'autres entités à soutenir la Fondation Louise-Amélie INC. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-146 14. RÉSOLUTION POUR L'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU TOIT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Chaque membre du conseil a reçu une copie du rapport concernant les soumissions reçues pour la réfection du toit de l'édifice municipal;
Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre :
. d'adjuger le contrat pour la réfection du toit de l'édifice municipal à Toiture C.V. Dionne pour un montant de 111 238.31 \$ taxes incluses;
. que la demande de soumission, la soumission de Toiture C.V. Dionne et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité et Toiture C.V. Dionne.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-147 15. RÉSOLUTION POUR L'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE DU MONT MARTRE

Attendu que la soumission reçue de l'entreprise Mont-sterling pour la réfection de la route du Mont Martre;
Il est proposé par le conseiller Rémy-Richard Leclerc d'adjuger le contrat pour la réfection de la route du Mont Martre à l'entreprise Mont-sterling pour un montant de 84 844.30 \$ plus les taxes et que cette dépense soit payée à même les fonds de la TECQ 2019-2024. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-148 16. RÉSOLUTION POUR RATIFIER LES TRAVAUX POUR LE REMPLACEMENT DE 2 PONCEAUX

Il est proposé par le conseiller Marc-André Dinel de ratifier la décision de remplacer un ponceau sur la route du Mont Martre et un autre sur la route du Cap au Renard à l'entreprise 9170 2902 Québec Inc. pour un montant de 6 343.17 \$ taxes en sus et que cette dépense soit payée à même les fonds de la TECQ 2019-2024. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-149 17. RÉSOLUTION POUR LA DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR YVES SOHIER

Le maire Yves Sohier déclare qu'il est en conflit d'intérêts sur cette question vu que ce dossier le concerne personnellement. Il s'abstient donc de participer aux délibérations, de voter et quitte la salle.

La séance est présidée par le maire suppléant.

Attendu l'intervention de la MRC relativement à la dérogation mineure autorisée par la résolution portant le numéro 2023-06-35;

Attendu les irrégularités ayant affecté le processus pour autoriser cette dérogation mineure;

Il est proposé par le conseiller Marc-André Dinel d'abroger la résolution portant le numéro 2023-06-35. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le maire Yves Sohier revient.

2024-09-150 18. RÉSOLUTION POUR ENGAGER MARTINE GOSSELIN AU POSTE DE CONCIERGE

Attendu que le poste de concierge est vacant et qu'il est nécessaire de pourvoir ce poste pour assurer l'entretien et la propreté des installations municipales;

Attendu que Martine Gosselin possède les qualifications et l'expérience requises pour ce poste;

Il est proposé par la conseillère Guylaine Marin d'engager Martine Gosselin au poste de concierge au taux horaire de 17 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-151 19. RÉSOLUTION POUR BONIFICATION DES SOMMES POUR LE PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028 (APPUI)

Attendu que les municipalités assument d'importantes responsabilités auprès de la population et qu'elles sont responsables d'environ 60 % des infrastructures publiques;

Attendu que le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) est le plus important programme d'aide financière pour les infrastructures municipales du Québec;

Attendu que les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028 totalisent 3,2 milliards de dollars, soit un montant inférieur au montant initial de la TECQ 2019-2023 qui s'élevait à 3,415 milliards de dollars;

Attendu que le gouvernement du Canada a réduit sa contribution financière pour la TECQ 2024-2028 de 364 millions de dollars par rapport à sa contribution initiale à la TECQ 2019-2023;

Attendu que les coûts de construction ont été fortement à la hausse au cours des dernières années, ce qui signifie que beaucoup moins de projets peuvent être réalisés avec les mêmes sommes;

Attendu que le déficit de maintien d'actifs des infrastructures d'eau municipales du Québec atteignait 45 milliards de dollars en 2023 alors qu'il était de 38 milliards de dollars en 2022;

Attendu que le lien entre la qualité ainsi que la capacité des infrastructures municipales et la capacité de construire des logements est clair;

Attendu qu'une étude de la Fédération canadienne des municipalités souligne que les infrastructures municipales nécessaires à la construction de nouveaux logements coûtent en moyenne 107 000 \$ par unité;

Attendu qu'une étude réalisée par WSP en collaboration avec Ouranos estime à plus de 2 milliards de dollars par an, jusqu'en 2055, les surcoûts nécessaires pour entretenir, remplacer et adapter les infrastructures municipales québécoises existantes au climat futur;

Attendu que pour relever les défis climatiques et sociaux, les municipalités doivent disposer des outils financiers nécessaires.

Il est proposé par la conseillère Valérie Bertrand que le conseil municipal de la municipalité de la Martre demande au gouvernement du Canada de

bonifier substantiellement les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2024-09-152 20. RÉSOLUTION POUR MODIFICATION DE L'UTILISATION DU
FACTEUR COMPARATIF DANS LE PROCESSUS
D'ÉVALUATION MUNICIPALE (APPUI)**

Attendu que le processus d'évaluation municipale actuel utilise un facteur comparatif pour déterminer la valeur marchande des propriétés,
Attendu que ce facteur comparatif peut conduire à des évaluations inéquitables et ne reflète pas toujours avec précision la valeur marchande réelle des propriétés surtout durant l'année 2 et 3 du rôle triennal,
Attendu que la municipalité d'Alleyne et Cawood exprime le besoin de revoir et de réviser la loi sur la fiscalité municipale ainsi que le processus d'évaluation afin d'assurer une évaluation plus équitable et plus transparente des propriétés pour le bien-être de ses résidents,
Attendu que l'ajustement du taux de taxe municipale n'est qu'une mesure temporaire et ne résout pas la problématique,
Attendu que d'autres municipalités pourraient faire face à cette situation d'avoir un facteur comparatif hauts et ces impacts négatifs, calculation des quotes-parts de la MRC, calculation des frais de suretés du Québec ainsi que ces impacts sur les résidents : taxes scolaires, paiement des mutations sur la valeur uniformisée, ect;
Il est proposé par le conseiller Remy-Richard Leclerc :
. d'appuyer les Municipalités de d'Alleyne et Cawood qui demandent officiellement une révision du processus d'évaluation municipale, en mettant un accent particulier sur la révision et la modification de l'utilisation du facteur comparatif;
. que la Municipalité de La Martre propose l'adoption d'une nouvelle méthodologie pour l'évaluation des propriétés, qui reflète plus fidèlement la valeur marchande réelle, que le calcul soit fait sur une base d'évaluation au lieu d'unitaire et demande que le facteur comparatif dans l'année 2 et 3 du rôle triennal n'ait pas d'impact sur les municipalités ainsi que ces résidents.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

21. VARIA

- Courriels reçus.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées par les personnes présentes.

2024-09-153 23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Guylaine Marin que la présente séance soit levée à 19 h 23.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Yves Sohier
Maire

Clémence Pepin
Greffière-trésorière adjointe

Je, Yves Sohier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Yves Sohier
Maire